

Séance du Conseil de Ville du 22 mai 2023
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat

4.01/23

« Des commerces et autres services accessibles aisément à tous en Vieille Ville de Delémont »

Auteur	Dominique Baettig, UDC		
But visé	<ul style="list-style-type: none">Réaliser une étude scientifique sur les incidences liées à la suppression des quatre places de parc 15 minutes à la rue du 23-Juin, notamment en termes de chiffre d'affaires, d'évolution du trafic, des déplacements des consommateurs et de leurs habitudes de stationnement.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	Refusé	
Motifs	<p>La décision de supprimer les quatre places de parc est une décision du Conseil de Ville, sur laquelle un large débat a déjà eu lieu, notamment concernant les objectifs visés et les effets liés. Le Conseil communal ne souhaite pas rouvrir la discussion sur le sujet, car il doit appliquer cette décision de l'autorité supérieure.</p> <p>Le Conseil communal estime que cette suppression a eu des effets marginaux sachant que seules quatre places étaient concernées et que quatre places situées à proximité immédiate des anciennes ont été modifiées en places 15 minutes afin de garder une qualité d'offre équivalente pour les clients qui font des achats de courte durée.</p> <p>Les études demandées sont par ailleurs extrêmement difficiles, voire impossibles à réaliser. À titre d'exemple, les commerces ne peuvent pas être contraints de donner leur chiffre d'affaires, ce à quoi ils sont en principe opposés.</p> <p>Le Conseil communal estime que les consommateurs n'ont que très peu changé leurs habitudes en lien avec les quatre places supprimées. Il est probable que quelques consommateurs ont évolué dans leurs comportements, mais les raisons sont aussi à mettre en relation avec d'autres facteurs, comme par exemple la fermeture ou l'ouverture de certains commerces en ville ou dans des communes voisines.</p> <p>En conclusion, le Conseil communal estime que l'étude demandée, qui est pratiquement impossible à réaliser, n'apportera aucun enseignement significatif.</p>		